

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n° 175bis-2025
Point 3.1bis

Point 3.1bis de l'ordre du jour

Précisions quant aux modalités de désignation des membres des commissions instituées par les instances de l'Université de Strasbourg.

EXPOSE DES MOTIFS :

Certaines commissions instituées par les instances de l'Université de Strasbourg prévoient une élection des membres des commissions.

Lorsqu'à l'issue des élections des membres des commissions instituées par les instances de l'Université de Strasbourg une égalité est constatée, le vote est reporté à la séance immédiatement ultérieure. Si à l'issue du second vote, les candidats recueillent toujours le même nombre de voix, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les modalités de désignation des membres des commissions telles que précisées ci-dessus.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 35 |
| Nombre de voix pour | 28 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 7 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT